

Règlement SKTrio

Article 1 : Généralités

Le SKTrio est une épreuve de course à pied en montagne, en relais et par équipe de 3 coureurs dont une féminine minimum, organisée par l'association SARA KORRIKA, association loi 1901.

La course aura lieu le samedi 28 Mars 2020. Elle partira de la place de Sare où sera également jugée l'arrivée.

Le départ sera donné à 12h00.

Article 2 : Le parcours

Chaque relais présente un parcours différent :

SKTrio1: 11km/830d+

SKTrio2: 11,5km/905d+

SKTrio3 : 9,5km/550d+

Chaque parcours, accessible à tous, est composé de pistes et de sentiers de montagne.

Le parcours est intégralement balisé par l'organisation et ne nécessite pas l'utilisation d'une carte.

Les passages à caractère montagnard ne nécessitent pas de matériel particulier pour progresser.

Selon les conditions météorologiques, la direction de course se réserve le droit de modifier le parcours à tout moment, même une fois le départ donné afin d'assurer la sécurité des coureurs et des bénévoles. La distance, le dénivelé ainsi que les temps de passages se trouveront modifiés.

Article 3 : Inscriptions

Les inscriptions ouvriront le **Judi 02 Janvier 2020**.

Clôture des inscriptions le **Dimanche 08 Mars 2020**.

Le prix d'engagement est fixé à 47 Euros/équipe.

Une seule personne inscrira l'équipe entière

Les concurrents devront s'inscrire uniquement par internet sur le site de notre prestataire :

www.pb-organisation.com

A compter du 09 Mars 2020 et dans la limite des places disponibles, le prix d'engagement passera à 55 euros/équipe

Aucune inscription le jour de la course.

Le nombre d'équipes est limité à 100.

Le paiement et l'envoi de la photocopie d'une licence ou d'un certificat médical se feront lors de l'inscription sur internet.

La validation de l'inscription sera effective à réception du paiement et du justificatif médical ou de la photocopie de la licence. Il conviendra à chaque participant, de vérifier sa présence sur la liste des inscrits via le site **www.pb-organisation.com**

Tout coureur ne présentant pas de certificat médical ou licence avant la course ne prendra pas le départ. Aucun remboursement ne lui sera dû.

La remise des dossards se tiendra :

- du vendredi 20 Mars 2020 au jeudi 26 Mars 2020 de 10h à 19h chez notre partenaire Endurance Shop Pays Basque, 3 Avenue de Bayonne, 64600 ANGLET. TEL : 09 83 45 93 97

– Le samedi 28 Mars 2020 de 9h00 à 11h30 à la salle Keinu de Sare.

Article 4 : Licence, certificat médical et assurance

La présentation d'une licence sportive (valide le jour de la course) d'une de ces fédérations sportive sera acceptée par l'organisation :

FFA : Fédération française d'athlétisme

FFTRI : fédération française de triathlon

UFOLEP, FSGT avec la mention course à pied en compétition

FEDME : fédération espagnole de montagne

RFEA : fédération espagnole d'athlétisme

Les coureurs ne possédant pas une licence devront présenter un certificat médical, datant de moins d'un an le jour de l'épreuve et ayant la mention « apte à la pratique de la course à pied, du trail y compris en compétition ».

Toutefois, la licence ou le certificat médical ne vous dispense pas d'une assurance individuel accident en cas de frais de secours. Renseignez-vous auprès de votre fédération ou de votre compagnie d'assurance que vous êtes bien couvert

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

Article 5 : Equipement

Le 1^{er} relayeur portera la ceinture porte dossard avec le N° de l'équipe. Une seule ceinture porte dossard avec son dossard muni d'une puce sera attribuée à l'équipe. Vous vous transmettez donc cette ceinture en office de relais dans une zone bien définie.

Chaque relais se fera **en autonomie totale**.

Dans un souci d'hygiène, de respect de la montagne et de l'environnement, chaque coureur devra **se munir d'un gobelet** pour se ravitailler. Aucun verre en plastique au ravitaillement de fin de relais.

Selon les conditions météorologiques, il sera fortement conseillé de prendre un coupe-vent, un sifflet ainsi qu'une couverture de survie.

Les bâtons sont autorisés.

Article 6 : Ravitaillements, points de contrôle et barrière horaire

Chaque relais propose un ravitaillement à l'arrivée

SKTrio1 : Zone relais Xabalo (pied du col de Lizarrieta)

SKTrio2 : Zone relais Xabalo (pied du col de Lizarrieta)

SKTrio3 : Sur la place de Sare

Aucune assistance extérieure aux coureurs sera tolérée par l'organisation

Les points de contrôle se feront au départ de chaque relais

Les concurrents qui ne seront pas passés par ces points se verront déclassés.

Le temps maximal pour effectuer les 3 relais est de 6h30

Une barrière horaire sera fixée selon l'évolution des participants. Le but étant que tout le monde rallie l'arrivée. Si certains sont jugés prendre le 3ième relais très en retard, ils se verront attribuer un dossard renseigné à la main et sans puce. L'équipe écoperà d'une pénalité.

Article 7 : Départs et Arrivées des concurrents

Les 1ers relais partiront de la place de Sare

Les relais 2 et 3 devront rejoindre leur départ par leur propre moyen, zone relais Xabalo au pied du col de Lizarieta (D306)

Les arrivées des relais 1 et 2 seront jugées à la zone relais Xabalo.

Les douches des relais 1 et 2 se situent au stade municipal. Une navette fera la liaison entre la zone relais Xabalo et le stade municipal.

Les arrivées du relais 3 seront jugées à proximité du fronton de Sare.

Les douches du relais 3 se situent à la salle polyvalente

Les premiers concurrents seront attendus vers 15h30

Vers 18h30, remise des récompenses.

19H00 : Apéritif offert par l'organisation

19h30 : Repas à la salle Lur Berri.

Prix du repas : 18 Euros

Réservations sur www.pb-organisation.com au moment de l'inscription.

Article 8 : Classement, catégories et dotations

Tous les participants au SKTrio recevront, en retirant leur dossard une dotation

Un classement général sera établi après l'arrivée du dernier concurrent.

Catégorie d'équipe : 2Hommes/1Femme

1Homme/2Femmes

3Femmes

La remise des prix récompensera les 3 premières équipes des différentes catégories.

Toute réclamation doit être émise au Directeur de course avant le début de la remise des prix, qui jugera de sa pertinence et prendra une décision.

Article 9 : Annulation inscription

Toute demande d'annulation d'inscription devra être réalisée avant le 08/03/20. Cette demande devra être adressée à l'organisation via l'adresse mail : club@sarakorrika.com

Cette annulation ne sera acceptée que sur présentation d'un certificat médical. L'organisation remboursera le coureur.

A partir du 09/03/20, il n'y aura aucune annulation possible et sous aucun motif. Aucun remboursement ne sera dû.

Article 10 : Pénalité, disqualification, abandon

Tout départ de relais sans bracelet puce entraînera une disqualification

Tout manquement au présent règlement entraînera une pénalité en temps ou une disqualification. La disqualification signifie la mise hors course définitive.

La pénalité ou la disqualification prendra effet lorsque le directeur de course ou les chefs de postes des différents points de contrôle constatent un non-respect du présent règlement.

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera dû.

Article 11 : Ethique

Chaque coureur s'engage à respecter l'environnement. Nous attendons de chaque participant une attitude responsable et irréprochable. Aucun déchet ne doit être jeté au sol. Des poubelles seront mises sur les postes de ravitaillements.

Les concurrents s'engagent à respecter le balisage et à ne pas couper les virages. En effet, couper un sentier dégrade le milieu naturel dans lequel nous aimons pratiquer notre passion.

Tous les concurrents s'engagent à respecter tous les bénévoles et organisateurs avant, pendant et après la course. Ne pas leur témoigner de la gratitude constitue une forme de bêtise qui n'a rien à faire dans notre sport.

Les concurrents se doivent assistance mutuelle. Tout incident doit être signalé au poste de contrôle le plus proche.

Tous les concurrents désignés devront accepter de se soumettre à un éventuel contrôle anti-dopage sous peine de disqualification immédiate.

Article 12 : Droit à l'image

Le concurrent donne à l'organisation l'autorisation d'utiliser toutes photos ou vidéos le représentant à l'issue de l'épreuve.